

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 07-10-2025/068

Date de publication :

Objet : EVOLUTION DE L'ORGANISATION AU SEIN DE L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GONIER - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Maurice MONTEZUME - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 5	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_068-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 253-5 relatif au Comité Social Territorial (CST) ;
- **VU** le code Général de la fonction publique et notamment ses articles L. 132-10, L413-1 à L413-7, L. 522-1 à 522-4, L.522-10 à L.522-14, L. 522-23 à L. 522-31, L. 523-1, L.523-3 à L. 523-6 ;
- **VU** le code de l'environnement partie règlementaire notamment le paragraphe 1, les articles R213-59 à R213-71 ;
- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **VU** la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;
- **VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- **VU** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- **VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et fixant les échelles indiciaires correspondantes ;
- **VU** l'arrêté N° 2021-184 du 28 octobre 2021 portant établissement des lignes directives en matière de promotion interne pour les collectivité territoriales et établissement publics affiliés obligatoires et volontaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique ;
- **VU** l'avis favorable du Comité social Territorial (CST) du 03 octobre 2025.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- **D'acter l'évolution de l'organisation au sein de l'ODE et de valider le nouvel organigramme tel que présenté.**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**

**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

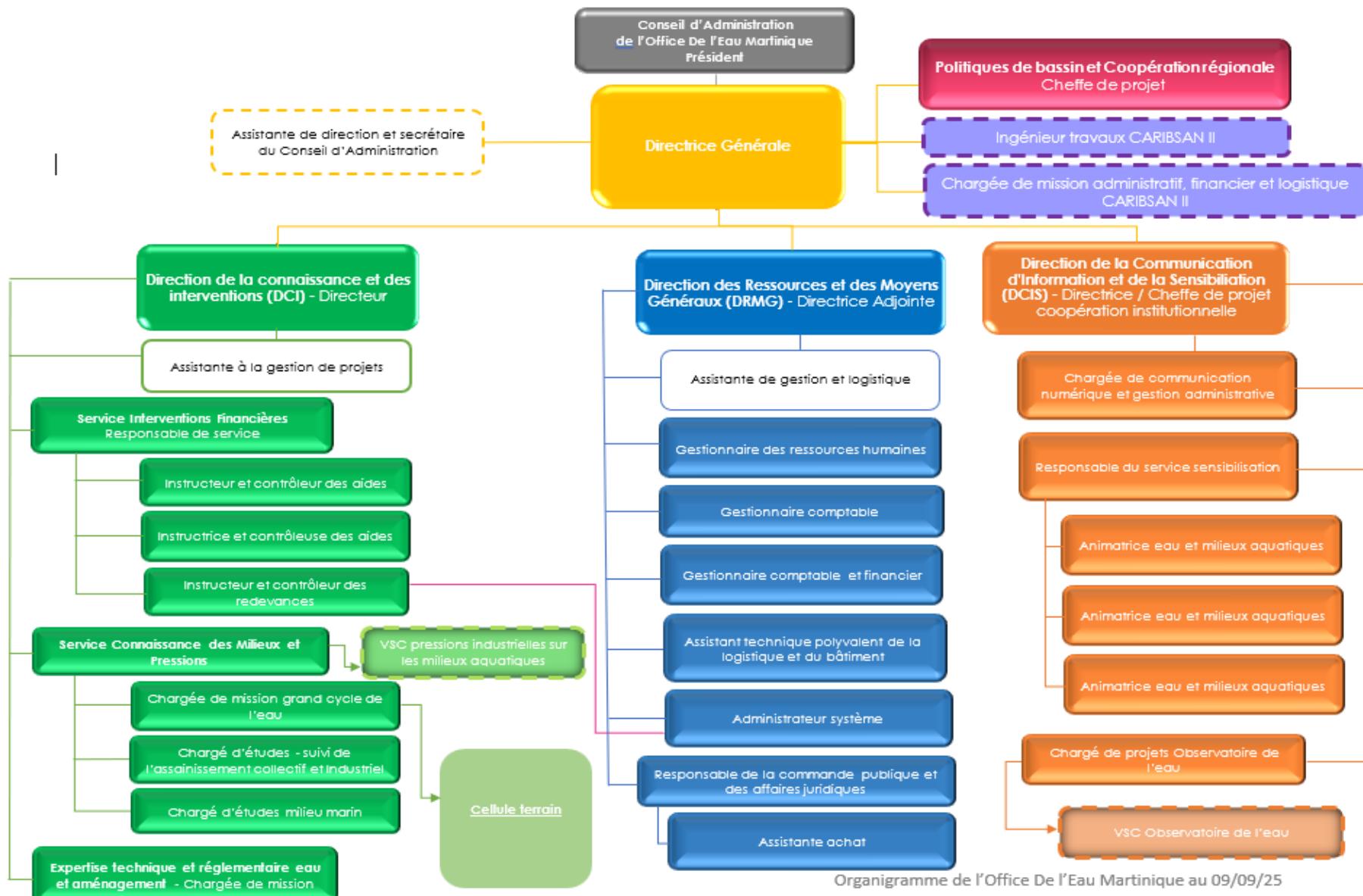


Jean-Claude DUVERGER



Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_068-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Nouvel Organigramme de l'Office de l'eau Martinique



Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_068-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 07-10-2025/069

Date de publication :

Objet : **MISE EN PLACE DE LA PRESTATION D'ACTION SOCIALE CHEQUES CADEAUX EN FAVEUR DES AGENTS DE L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE**

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GONIER - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Maurice MONTEZUME - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 5	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_069-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 253-5 relatif au Comité Social Territorial (CST) ;
- **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 9 relatif à l'action sociale ;
- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **VU** le décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007 relatif à l'action sociale dans la fonction publique territoriale ;
- **VU** les délibérations CA N° 092-15 du conseil d'administration de l'ODE du 27/11/2015 portant organisation générale des services et divers actes de gestion des ressources humaines ;
- **VU** l'avis favorable du Comité social Territorial (CST) du 03 octobre 2025.

Considérant la démarche d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail entamée par l'ODE depuis plusieurs années,

Considérant la nécessité de soutenir le pouvoir d'achat des agents de l'ODE,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- **D'arrêter** les montants de la participation de l'ODE de chèques cadeaux par an et par agent à l'occasion des évènements et selon les montants suivants :
 - Fête des parents (mères et pères) : 80 euros par agent
 - Fêtes de fin d'année : 120 euros par agent
 - Noël des enfants : 60 euros par enfant jusqu'à l'âge de 12 ans.
- **D'autoriser** la Directrice Générale de l'ODE à engager les procédures en vue de la mise en place de chèques cadeaux et à signer tous les actes afférents.
- **D'inscrire** les crédits correspondants au chapitre 012 du budget de l'établissement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 NOV. 2025

**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**



Jean-Claude DUVANGER

Accusé de réception en préfecture
25/11/2025 12:45:07-20251124-07-10-2025_069-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/070

Date de publication :

Objet : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA DIRECTRICE GENERALE DE L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GONIER - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_070-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20 ;
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment les articles R213-62 à R213-69 ;
- **VU** la délibération n° CA 18-06-2024 adoptant le règlement intérieur du conseil d'administration de l'ODE.
- **VU** l'arrêté du Président de l'Assemblée de Martinique n° 2017-PAM – 4 du 15 mars 2017 portant nomination de Madame Michéla ADIN en qualité de Directrice générale de l'Office de l'Eau Martinique ;

Considérant que le conseil d'administration peut déléguer à la directrice de l'Office de l'Eau des attributions relatives à certaines matières limitativement visées par le code de l'environnement,

Considérant que l'octroi de délégations du conseil d'administration, au bénéfice de la directrice de l'Office de l'Eau, soit de nature à améliorer l'efficacité opérationnelle de l'Administration,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De déléguer à la directrice de l'Office de l'Eau Martinique, les attributions suivantes :
 - En matière de conclusion des conventions mentionnées au 3^o de l'article de R.213-62 du code de l'environnement, la directrice générale est autorisée à prendre toute décision lorsqu'il s'agit de conventions sans contrepartie financière ou d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € TTC ;
 - En matière d'attribution de subventions, la directrice générale est autorisée à attribuer, dans le cadre des conditions générales fixées par le conseil d'administration, des subventions d'un montant inférieur ou égal à 23 000€ TTC, tant à de personnes publiques que privées, et après avis favorable du comité d'opportunité (CO) de l'ODE.
 - En matière d'actions en justice, la directrice générale est autorisée à intenter au nom de l'ODE les actions en justice et défendre l'établissement dans les actions intentées contre lui, devant :
 - L'ensemble des juridictions administratives tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé ;
 - L'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, et notamment pour se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de l'ODE devant les juridictions pénales ;
 - Les juridictions spécialisées et les instances de conciliation.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_070-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- De dire que les délégations sont consenties jusqu'au prochain renouvellement du conseil d'administration
- De dire que la directrice générale doit rendre compte aux membres du conseil d'administration, au minimum deux fois par an, des décisions prises dans ce cadre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 NOV. 2025



Pour le président empêché,
Le Président par intérim

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_070-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/071

Date de publication :

Objet : AUTORISATION POUR LA PASSATION ET SIGNATURE D'UN MARCHE RELATIF A LA REVISION DU SDAGE 2028-2033

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GONIER - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_071-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** la directive Cadre européenne sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 ;
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20 ;
- **VU** le code de la commande publique ;
- **VU** le décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux SDAGE et SAGE ;
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'ODE pour l'exercice 2025 ;
- **VU** la délibération n° CA 08-07-2025/052 adoptant le budget supplémentaire de l'ODE pour l'exercice 2025 ;
- **VU** l'Arrêté du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau (SNDE), en application de la Directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 et de l'article R212-3 du code de l'environnement.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à engager une procédure de passation de marché public, selon une procédure adaptée, ayant pour objet « la révision du SDAGE Martinique pour la période de 2028-2033 » ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution du marché ainsi que toute décision concernant les avenants,
- Dire que les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2025 et que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 nature 617
- D'autoriser la Directrice Générale à engager une demande de financement auprès de l'OFB et à signer tous les actes afférents ;

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 NOV. 2025

**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**



Jean-Claude DUVERGER



Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_071-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/072

Date de publication :

Objet : AUTORISATION POUR LA PASSATION ET SIGNATURE D'UN MARCHE DE PRESTATIONS D'AGENCE DE VOYAGE

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GONIER - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice TONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	- David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE

M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_072-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L213-13, R 213-62 et R 213-67 à R 213-69 ;
- **VU** le code de la commande publique ;
- **VU** le code général de la fonction publique, notamment l'article L723-1 ;
- **VU** le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- **VU** le décret n° 2006-781du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'ODE pour l'exercice 2025 ;
- **VU** la délibération n° CA 08-07-2025/066 approuvant la révision du plan de financement de CARIBSAN 2 ;
- **VU** la délibération n° CA 08-07-2025/052 adoptant le budget supplémentaire de l'ODE pour l'exercice 2025 ;
- **VU** la délibération n° CA 18-06-2024/054 adoptant le règlement intérieur du conseil d'administration de l'ODE.

Considérant que le recours à la conclusion d'un marché public, pour la prise en charge des frais de déplacements professionnels, s'avère être une solution plus avantageuse que le remboursement des frais engagés par le collaborateur en mission ;

Considérant que l'ODE doit, dans le cadre du projet CARIBSAN II, organiser les déplacements des partenaires inscrits au projet ;

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à engager une procédure de passation de marché public, selon une procédure formalisée, ayant pour objet « la fourniture de prestations d'agence de voyage : transport, hébergement et prestations associées pour les besoins de l'ODE »
- D'autoriser la Directrice Générale à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution du marché ainsi que toute décision concernant les avenants,

➤ Dire que les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2025. Les dépenses relatives à chacun des lots seront imputées de la façon suivante

- Lot 1 « Déplacements professionnels propres à l'ODE », chapitre 011 - nature 6251 - service gestionnaire ACF,
- Lot 2 « Déplacements professionnels dans le cadre du projet CARIBSAN 2 », chapitre 011 - nature 6251 - service gestionnaire CARIBSAN.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 NOV. 2025

Pour le président empêché,
Le Président par intérim



Jean-Claude DUVERGER



Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_072-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14



Extrait n° CA 07-10-2025/073

Date de publication : 27 OCT. 2025

Objet : NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AU GUICHET INTERREG RELATIVE AU PROJET CARIBSAN 2 ET AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6
Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

- **VU** la Loi dite "Oudin Santini" n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;
- **VU** le règlement d'exécution UE n°897/2014 du 18 août 2014 fixant les dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière ;
- **VU** le décret n°2015-792 du 29 juin 2015 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne et le programme de coopération transfrontalière en matière de politique de voisinage ;
- **VU** le décret d'éligibilité des dépenses n°2016-279 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20 ;
- **VU** le code l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral du 17 mai 2022 N° R02-2022-05-1700004 arrêtant le SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique N°2020-22 du 15/10/20 adoptant le programme CARIBSAN ;
- **VU** la délibération Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4ème programme pluriannuel d'intervention (PPI) 2023-2027 ;
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 de l'ODE Martinique ;
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2025 ;
- **VU** la délibération Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau n° CA 30-04-2024/052 du 30 avril 2024 portant sur le vote du programme et le plan de financement N°1 de CARIBSAN 2 ;
- **VU** la délibération Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau n° CA 08-07-2025_066 du 8 juillet 2025 portant sur le vote du programme et la révision du plan de financement N°2 de CARIBSAN2 ;
- **VU** la notification du 12 avril 2024 de l'Office De l'Eau Guadeloupe attribuant une subvention de 60 000 euros à l'ODE Martinique pour le projet CARIBSAN 2 ;
- **VU** la notification du 29 juillet 2024 de l'autorité de gestion du programme INTERREG Caraïbes (Conseil Régional de Guadeloupe) attribuant une subvention de 4281 464,00 d'euros à l'ODE Martinique pour le projet CARIBSAN 2 ;
- **VU** la notification du 25 juin 2025 de l'AFD attribuant une subvention de 3 000 000 d'euros à l'ODE Martinique, pour le projet CARIBSAN 2.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à déposer une nouvelle demande de subvention INTERREG relative au projet CARIBSAN 2
- De valider le nouveau plan de financement comme suit :

RECETTES	TAUX	EUROS
INTERREG	51,3%	3 530 386,02 €
AFD	43,6%	3 000 000,00 €
ODE 972	4,4%	164 738,39 €
Partenaires autofinancement	1,7%	120 260,86 €
ODE 971	0,9%	60 000,00 €
Total	100%	6 875 385,26 €

- D'approuver la participation de l'ODE au financement du projet CARIBSAN 2 à hauteur de 164 738,39 € TTC sur fonds propres.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 du budget de l'Office De l'Eau Martinique, dans le service programme dédié au projet CARIBSAN 2.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 22 OCT. 2025

Pour le président empêché,
Le Président par intérim



Jean-Claude DUVERGER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/074

Date de publication :

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE HANA-H FILMS DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN COURT-METRAGE : TOUCHER L'ECUME

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6
Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_074-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **14 août 2025**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du **mardi 23 septembre 2025**.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **12 000,00 €** à la société **HANA-H FILMS** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Réalisation d'un court-métrage : Toucher l'écume »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **1.D « Sensibiliser les différents publics »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **8,70757 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65742 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_074-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/075

Date de publication :

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SOCIETE FEBO DANS LE CADRE DE LA CREATION DE L'APPLICATION MOBILE : FEBO

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_075-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **21 août 2025**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du **mardi 23 septembre 2025**.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **10 069,63 €** à la société **FEBO** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Crédit de l'application mobile : FEBO »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **1.D « Sensibiliser les différents publics »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **40%** du montant des dépenses éligibles.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65742 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_075-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude **DUVERGER**

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/076

Date de publication :

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DU FRANÇOIS - CHEMINS FRAGILE ET LA JAHAM

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_076-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **27 juin 2025**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du **mardi 23 septembre 2025**.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants.

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **106 000,00 €** à la **Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Sécurisation de la distribution en eau potable sur la commune du François - Chemins Fragile et la Jaham »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.B « Mettre en place une gestion patrimoniale des services AEP »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **20 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 2041583 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

Jean-Claude DUVERGER

Acte de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_076-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/077

Date de publication :

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS CONCENTRATEURS DE SIGNAUX RADIO SUR LE TERRITOIRE DE L'ESPACE SUD - PHASE 2

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_077-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **08 juillet 2025**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du **mardi 23 septembre 2025**.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants.

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **100 000,00 €** à la **Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Mise en place de dispositifs concentrateurs de signaux radio sur le territoire de l'Espace Sud - Phase 2 »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.B « Mettre en place une gestion patrimoniale des services AEP »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **20 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 2041582 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**


Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_077-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude **DUVERGER**

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/078

Date de publication :

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (FRANÇOIS, VAUCLIN 3, SAINT-ESPRIT, RIVIERE-SALEE) - PHASE 2

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_078-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **03 septembre 2025**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du **mardi 23 septembre 2025**.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants.

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **320 000,00 €** à la **Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Travaux de renforcement et de renouvellement des réseaux d'eau potable (François, Vauclin 3, Saint-Esprit, Rivière-Salée) - Phase 2 »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.B « Mettre en place une gestion patrimoniale des services AEP »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **14,22657 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 2041583 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

Jean-Claude DUVERGER

<p>DUVERGER</p> <p>972-289720054-20251124-07-10-2025_078-DE</p> <p>Date de réception préfecture : 25/11/2025</p>
--

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/079

Date de publication :

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES AGRICULTEURS
DU PRÊCHEUR DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION D'UN TRONÇON DU RESEAU
D'ADDUCTION DU SYSTEME D'IRRIGATION COLLECTIF**

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_079-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **19 août 2025**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du **mardi 23 septembre 2025**.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **28 392,83 €** à l'**Association Syndicale Libre des Agriculteurs du Prêcheur** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Réhabilitation d'un tronçon du réseau d'adduction du système d'irrigation collectif »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.C « Economiser l'eau et mobiliser les ressources alternatives (hors AEP) »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **68,68168 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20423 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

Jean-Claude DUVERGER

Acte de réception en préfecture 972-289720054-20251124-07-10-2025_079-DE Date de réception préfecture : 25/11/2025
--

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude **DUVERGER**

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/080

Date de publication :

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE A NIVEAU DE L'AUTOSURVEILLANCE DES STEU SUPERIEURES A 2 000 EH

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_080-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **10 septembre 2025**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du **mardi 23 septembre 2025**.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants.

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **111 925,00 €** à la **Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Mise à niveau de l'autosurveillance des STEU supérieures à 2 000 EH »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.A « Améliorer la performance et le suivi des systèmes collectifs de traitement des eaux usées »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **50 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 2041583 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

Jean-Claude DUVERGER

AVIS DE RECEPTION en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_080-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude **DUVERGER**

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/081

Date de publication :

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SCI FDF LA MEYNARD 2019 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA RESIDENCE EDEN PARC AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_081-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **09 juillet 2025**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du **mardi 23 septembre 2025**.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **60 968,12 €** à la **SCI FDF LA MEYNARD 2019** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Travaux de raccordement de la résidence Eden Parc au réseau public d'assainissement »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.B « Mettre en place une gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectif, et améliorer la performance de la collecte »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **40 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20423 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

Jean-Claude DUVERGER

Avis de réception en préfecture 972-289720054-20251124-07-10-2025_081-DE Date de réception préfecture : 25/11/2025
--

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/082

Date de publication :

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU ROBERT

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_082-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **04 juin 2025**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du **mardi 23 septembre 2025**.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants.

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **138 792,40 €** à **CAP Nord Martinique** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Diagnostic des réseaux d'assainissement collectif du Robert »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.B « Mettre en place une gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectif, et améliorer la performance de la collecte »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **40 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 657358 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_082-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/083

Date de publication :

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A IDI SYNDIC DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA RESIDENCE DEMARE 1

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_083-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **1^{er} décembre 2024**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du **mardi 23 septembre 2025**.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **25 261,67 €** à **IDI SYNDIC** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Mise en conformité du système d'assainissement de la résidence Démare 1 »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.C « Améliorer l'assainissement non-collectif »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **50 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20423 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_083-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

PRÉFECTURE MARTINIQUE
RECULÉ

27 OCT. 2025

Extrait n° CA 07-10-2025/084

Date de publication : 27 OCT. 2025 Contrôle de Légalité

Objet : CONVENTION OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE ET AGENCIE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT RELATIVE AU FINANCEMENT DU PROJET CARIBSAN 2

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6
Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

- **VU** la Loi dite "Oudin Santini" n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;
- **VU** le règlement d'exécution UE n°897/2014 du 18 août 2014 fixant les dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière ;
- **VU** le décret n°2015-792 du 29 juin 2015 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne et le programme de coopération transfrontalière en matière de politique de voisinage ;
- **VU** le décret d'éligibilité des dépenses n°2016-279 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens ;
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20 ;
- **VU** le code l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76 ;
- **VU** la délibération du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique N°2020-22 du 15/10/20 adoptant le programme CARIBSAN ;
- **VU** la délibération Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4ème programme pluriannuel d'intervention (PPI) 2023-2027 ;
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 de l'ODE Martinique ;
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2025 ;
- **VU** la délibération Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau n° CA 30-04-2024/052 du 30 avril 2024 portant sur le vote du programme et le plan de financement N°1 de CARIBSAN 2 ;
- **VU** la délibération Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau n° CA 08-07-2025-66 du 8 juillet 2025 portant sur le vote du programme et la révision du plan de financement N°2 de CARIBSAN2 ;
- **VU** la notification du 12 avril 2024 de l'Office De l'Eau Guadeloupe attribuant une subvention de 60 000 euros à l'ODE Martinique pour le projet CARIBSAN 2 ;
- **VU** la notification du 29 juillet 2024 de l'autorité de gestion du programme INTERREG Caraïbes (Conseil Régional de Guadeloupe) attribuant une subvention de 4 281 464,00 d'euros à l'ODE Martinique pour le projet CARIBSAN 2 ;
- **VU** la notification du 25 juin 2025 de l'AFD attribuant une subvention de 3 000 000 d'euros à l'ODE Martinique, pour le projet CARIBSAN 2.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

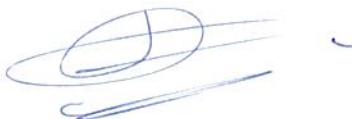
Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à approuver les termes de la convention de financement ODE/AFD pour CARIBSAN 2,
- D'autoriser la Directrice Générale à signer la convention, ainsi que tous les actes afférents,
- D'imputer la recette correspondante au chapitre 74 du budget de l'Office de l'Eau de la Martinique, au sein du service programme dédié au projet CARIBSAN 2.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 22 OCT. 2025

Pour le président empêché,
Le Président par intérim



Jean-Claude DUVERGER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Arnaud RENE-CORAIL

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 07-10-2025/085

Date de publication :

**Objet : CONVENTION D'APPLICATION DE LA CONVENTION CADRE ENTRE L'ODE ET L'IFREMER
POUR LE PROJET D'ETUDE RELATIF A LA PECHE RECREATIVE TOURISTIQUE EN MER
« RECREAFISH 2 »**

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Arnaud RENE-CORAIL - Daniel MARIE-SAINTE - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice TONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 7	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 5	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_085-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à conclure une convention avec l'Ifremer pour le lancement du projet « RECREAFISH 2 » pour un montant total de projet de 69 968,00€ net de taxes et une participation financière de l'ODE de **19 591,04 € TTC**.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65731 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**

**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**



Jean-Claude DUVERGER



Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_085-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Arnaud RENE-CORAIL

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 07-10-2025/086

Date de publication :

Objet : CONVENTION ENTRE L'ODE ET LA SOCIETE SIMAR RELATIVE AU PROGRAMME D'AMELIORATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT DU PARC DE LOGEMENT DE LA SIMAR POUR LA PERIODE 2025-2027

Etaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Arnaud RENE-CORAIL - Daniel MARIE-SAINTE - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice TONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 7	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 5	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_086-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **10 janvier 2025**,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser une convention de financement avec la **Société SIMAR** pour la période 2025-2027 afin de mettre en œuvre le programme d'actions figurant en annexe.
- ✓ D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE pour la mise en œuvre du programme d'actions sur les 3 ans à hauteur de **426 932,24 €**.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 20422 du budget de l'Office de l'Eau Martinique.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_086-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Annexe : Programme d'action ODE/SIMAR 2025-2027

PROGRAMME D'ACTION 2025-2027 POUR L'AMELIORATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DU PARC DE LOGEMENT DE LA SIMAR															
NOM RESIDENCE	COMMUNE	ANNEE DE CONSTRUCTION	NB DE LOGEMENTS	CAPACITE EH	NATURE EQUIPEMENT	EXPLOITANT	NATURE DES ETUDES / TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC	TAUX DE FINANCEMENT ODE	MONTANT SUBVENTION ODE	DATE PREVISIONNELLE DEBUT TRAVAUX	ORDRE DE PRIORITE	DUREE TRAVAUX (mois)	
HIBISCUS	LE LAMENTIN	1990	96	600	PR	SEA	démolition / remplacement armoire électrique et couvercle cuve / réparation portail / entretien réseaux eaux usées / fourniture et pose télégestion	85 119,02 €	86 906,52 €	65%	56 489,24 €	2e semestre 2025	P0	2	
MANSFENIL	SAINT-PIERRE	2012	86	650	STEP	SEA	Mise en place télégestion - remplacement de pompes bassin de reprise et poste de relevage amont - honoraires de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de la STEP	48 678,00 €	49 700,24 €	65%	32 305,15 €	2e semestre 2025	P0	8	
MANNIKOU 1	RIVIERE-PILOTE	1989	162	800	STEP et PR	SEA	Remplacement hydro-ejecteur et pompe de recirculation	24 968,22 €	25 492,55 €	65%	16 570,16 €	1er semestre 2026	P1	12	
MANNIKOU 2	RIVIERE-PILOTE	1992	172	800	STEP	SEA	Levée de pompes pour diagnostic - remplacement tuyaux d'évacuation pompes de recirculation des boues	1 055,47 €	1 145,18 €	80%	916,14 €	1er semestre 2026	P1	12	
SOROCA	LE LAMENTIN	2009	82	600	STEP	SEA	Mise en conformité des installations (regards, curage, test fumée, inspection réseaux, ...)	6 016,41 €	6 142,75 €	80%	4 914,20 €	1er semestre 2026	P1	7	
BWA KREOL (POM WOZ)	SAINT JOSEPH	2011	80	280	STEP	SEA	Réhabilitation de l'ouvrage	423 000,00 €	431 883,00 €	65%	280 723,95 €	2e semestre 2026	P1	6	
LA CANNAIE	DUCOS	1999	113	339	PR	SEA	Rempacement d'une pompe 3102 / F&P grillage	17 668,14 €	18 109,03 €	65%	11 770,87 €	2e semestre 2026	P1	2	
PAUL GRASSELY	LE PRECHEUR	2004	15	45	PR	SEA	Réfection clôture et fixation de chaîne pour levage de pompe -mise en place d'une télégestion	10 840,12 €	11 067,76 €	65%	7 194,04 €	2e semestre 2026	P1	2	
					STEP	SEA	Etudes mesures de débit STEP, mise en conformité de l'autosurveillance des sites pour mise en place système de mesure de débit adapté	19 648,00 €	20 060,61 €	80%	16 048,49 €	2e semestre 2025	P0	6	
			806	4114				TOTAL	636 993,38 €	650 507,64 €		426 932,24 €			

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-10-2025-086-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Arnaud RENE-CORAIL

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 07-10-2025/087

Date de publication :

Objet : AGRÉMENT D'UN PROFESSIONNEL DU DFAP-PRO – COTRAM ASSAINISSEMENT

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Arnaud RENE-CORAIL - Daniel MARIE-SAINTE - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 7	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 5	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_087-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027 et comportant les deux dispositions suivantes :
 - o Disposition II-A-17 : Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectifs (sur les zones à enjeu sanitaire et environnemental)
 - o Disposition II-A-18 : Informer et sensibiliser les propriétaires et futurs propriétaires détenteurs de systèmes d'assainissement non collectif.
- **VU** les délibérations n° CAODE 18-12-2020/126 à CA18-12-2020/126-4 du 18 décembre 2020 adoptant le DFAP,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 du 20 décembre 2022 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de l'entreprise en date du 14 avril 2025,
- **VU** la consultation par voie dématérialisée du Comité technique DFAP-Pro en date du **mardi 23 septembre 2025**,

Considérant, l'intérêt de l'ODE à élargir le réseau d'entreprises agréées au dispositif DFAP PRO, en sorte d'apporter aux bénéficiaires un meilleur choix,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder l'agrément DFAP PRO à l'entreprise **COTRAM ASSAINISSEMENT** à compter du **07 octobre 2025** pour une durée de 12 mois, renouvelable dans les conditions prévues par le règlement DFAP PRO ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 24 NOV. 2025



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_087-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Arnaud RENE-CORAIL

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 07-10-2025/088

Date de publication :

Objet : AGRÉMENT D'UN PROFESSIONNEL DU DFAP-PRO – JL BTP-VRD SASU

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Arnaud RENE-CORAIL - Daniel MARIE-SAINTE - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 7	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 5	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE

M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_088-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027 et comportant les deux dispositions suivantes :

- o Disposition II-A-17 : Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectifs (sur les zones à enjeu sanitaire et environnemental)
- o Disposition II-A-18 : Informer et sensibiliser les propriétaires et futurs propriétaires détenteurs de systèmes d'assainissement non collectif.
 - **VU** les délibérations n° CAODE 18-12-2020/126 à CA18-12-2020/126-4 du 18 décembre 2020 adoptant le DFAP,
 - **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
 - **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 du 20 décembre 2022 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
 - **VU** la demande de l'entreprise en date du 29 juillet 2025,
 - **VU** la consultation par voie dématérialisée du Comité Technique DFAP-Pro en date du **mardi 23 septembre 2025**,

Considérant, l'intérêt de l'ODE à élargir le réseau d'entreprises agréées au dispositif DFAP PRO, en sorte d'apporter aux bénéficiaires un meilleur choix,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder l'agrément DFAP PRO à l'entreprise **JL BTP-VRD SASU** à compter du **07 octobre 2025** pour une durée de 12 mois, renouvelable dans les conditions prévues par le règlement DFAP PRO ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**



**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**


Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_088-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 29/09/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 07-10-2025/089

Date de publication :

OBJET : REJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES UTILISATEURS DU PERIMETRE IRRIGUE DU MONT VERT : ENLEVEMENT DE LA SALVINIA MOLESTA SUR LE BARRAGE DE MONT VERT

Étaient présents	Etaient représentés régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTE - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Josiane JOS-PELAGE - Patrice PONNAMAH - Jean-Marc ALEXANDRE - Jean-Maurice MONTEZUME 	<ul style="list-style-type: none"> - Christian PALIN (représenté par Arnaud RENE-CORAIL) - Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Gérard THALMENSI) - Stéphanie MATHEY (représentée par Christophe GROS) - Joseph BLEZES (représenté par Josiane JOS-PELAGE) - Émile GONIER représenté par Jean-Marc ALEXANDRE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 6

Absents excusés	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Éric BELLEMARE - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH 	<ul style="list-style-type: none"> - David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Bruno LAZZARINI – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_089-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 10-05-2023/042 portant sursis à statuer sur la demande de subvention de ASA du Mont Vert pour le projet d'enlèvement de la salvinia molesta,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 1^{er} mars 2023,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du **mardi 23 septembre 2025**.

Considérant que les opérations d'enlèvement de la végétation en surface du plan d'eau sont imposées par l'arrêté préfectoral n°201702-0009 au frais du porteur de projet de ferme solaire.

Considérant de ce fait, que les dépenses relatives au projet d' « enlèvement de la Salvinia Molesta sur le Barrage de Mont Vert » sont inéligibles ;

Considérant le rapport de la Directrice Générale :

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés.

Décident,

- Le rejet de la demande de subvention de l'Association Syndicale Autorisée des Utilisateurs du Périmètre Irrigué du Mont Vert, relative au projet suivant :
 - **« Enlèvement de la Salvinia Molesta sur le barrage de Mont Vert »**
- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes administratifs afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **24 NOV. 2025**

**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**


Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20251124-07-10-2025_089-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

